

CONSORT NT
Société anonyme au capital de 1.760.980 €
Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris
389 488 016 RCS Paris
(la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE AINSI QUE LE
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2020
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe Consort NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de vous soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- vous proposer de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Jason GUEZ et Madame Sonia GUEZ.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'activité de la Société consiste essentiellement à intervenir en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis des clients majeurs du Groupe Consort NT.

La Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante sera dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

(Cf. point 1.2.2. « Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT »)

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de la Société est présentée au paragraphe 5.2. (b) du présent rapport.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Prêts interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.4 Délais de paiement

L'article L. 441-10 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues ne peut dépasser trente jours après la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois après la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours après la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4 du Code de commerce, je dois vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe Consort NT. Ce point est détaillé au point 1.2.4 du présent rapport.

1.1.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2019, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation, dans le contexte épidémique actuel, reste incertaine.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur sa situation financière et de son résultat 2020. L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours au télétravail ;
- Discussion en cours d'un prêt garanti par l'Etat ;

- Recours aux délais de paiements autorisés par l'état (URSSAF et dettes d'impôts).

Eu égard à ces mesures, la Société estime actuellement que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

1.1.7 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.6 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe Consort NT.

1.1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours, à l'exclusion des risques liés à la crise sanitaire actuelle évoquée dans le point 1.1.6.

1.1.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.2 Le Groupe Consort NT

1.2.1 Présentation du Groupe Consort NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe Consort NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le chiffre d'affaires 2019 du Groupe Consort NT affiche une légère baisse par rapport à l'année précédente, principalement lié à l'internalisation de certains contrats mais avec une croissance par ailleurs.

La profitabilité du Groupe Consort NT a été maintenue à son standard, soutenue à la fois par un maintien de nos marges mais aussi par une maîtrise fine de nos coûts.

Nous continuons le développement de la digitalisation de nos offres de services démarré en 2015, notamment le Service Desk Digital ainsi que LogCNTer, et la technologie RPA.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe CONSORT NT

1.2.3.1 *Commentaires sur le compte de résultat*

L'exercice 2019 se traduit par une baisse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 149.470.421 € en 2018 à 147.757.346 € en 2019.

Le résultat net (part du Groupe Consort NT) s'établit à 5.357.349 € en 2019 contre 8 073 235 € au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.2 *Commentaires sur le bilan*

L'actif immobilisé s'établit à 2.579 K € à la fin de l'exercice contre à 2.844 K € en 2018.

La trésorerie active représente 10.798K € au 31 décembre 2019, contre 9.885K € au 31 décembre 2018.

Les capitaux propres du Groupe Consort NT ressortent à 29.790.118 € au 31 décembre 2019, ce qui représente plus de 40,54 % du total du bilan.

1.2.3.3 Commentaires sur la situation financière du Groupe Consort NT et l'état de l'endettement

- Baisse du chiffre d'affaires de 1,15%,
- Taux de résultat d'exploitation en baisse de 26,21%,
- Capitaux propres représentant 40,54 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 14,69 % du total du bilan.

1.2.4 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2019, est survenue la crise sanitaire du coronavirus. La situation, dans le contexte épidémique actuel, reste incertaine.

A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière du Groupe, de son patrimoine et de son résultat 2020. Il a toutefois été mis en action un plan de continuation de l'activité pour les sociétés du Groupe en utilisant les mesures suivantes :

- Recours au télétravail ;
- Recours à l'activité partielle pour une partie de son personnel ;
- Discussion en cours d'un prêt garanti par l'Etat ;
- Recours aux délais de paiements autorisés par l'état (URSSAF et dettes d'impôts).

Eu égard à ces mesures, nous estimons actuellement que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause.

1.2.5 Activité en matière de recherche et de développement

Au titre des projets d'innovation pour le compte de ses clients, le Groupe Consort NT bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche. L'innovation reste un axe de développement important du Groupe Consort NT avec le développement de la digitalisation de nos offres de services, notamment le Service Desk Digital et le RPA (robotisation).

1.2.6 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 837.264 € au 31 décembre 2019 contre 591.776 € au 31 décembre 2018.

Ces provisions sont principalement constituées pour faire face à des risques sociaux (risques prud'homaux, risques divers liés au personnel).

En ce qui concerne les risques liés à la crise sanitaire actuelle, nous vous renvoyons au paragraphe 1.2.4 du présent rapport.

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Présentation des filiales et participations

2.1.1 CONSORT MAROC

Nous vous rappelons que la Société détient 1.000 actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc, société de droit marocain dont le siège social est situé 33 rue Ouargha, Agdal à Rabat (Maroc).

La société Consort Maroc a été créée en 2008 en vue de fournir des prestations de services en infogérance.

A ce jour, la société Consort Maroc correspond à nos activités near shore pour différents contextes d'infogérance pour nos clients Français.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 2.336 K € contre 1.764 K € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 169 K € contre 105 K € au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 CONSORT ITALIA

La Société détient 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie). Consort Italia a été créée en vue de développer l'offre de services informatiques de Consort NT en Italie.

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 est proche de l'équilibre comme celui de 2018.

2.1.3 CONSORT FRANCE

La Société détient 100% du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont les suivants :

	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
Chiffre d'affaires	145.248.293 €	147.627.614 €
Résultat d'exploitation	2.651.759 €	6.232.159 €
Capitaux propres	19.637.262 €	19.984.040 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 146.237.383 € contre 148.588.961 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.985 personnes contre 1.971 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 76.697.239 € contre 74.411.720 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 31.242.079 € contre 31.079.173 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 143.585.624 € contre 142.356.801 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 2.651.759 € contre 6.232.159 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (6.211) €, il s'établit à 2.645.548 € contre 6.237.835 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (786.896) €, correspondant principalement à des risques et indemnités de départ de salariés considérées comme exceptionnelles de par leur montant individuel significatif et/ou leur caractère non récurrent,
- de la participation des salariés au titre de l'exercice 2019 s'élevant à un montant de 73.526 €,
- et d'un impôt sur les sociétés de (814.221) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 2.599.347 € contre un bénéfice de 5.005.622 € au titre de l'exercice précédent.

La société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1er janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
	(12 mois)	(12 mois)
Chiffre d'affaires	1.574.081 €	1.947.947 €
Résultat d'exploitation	194.378 €	21.910 €
Capitaux propres	1.865.421 €	1.640.468 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.611.878 € contre 1.976.128 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 16 personnes contre 17 salariés au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 745.216 € contre 861.160 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 337.061 € contre 389.411 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1.417.500 € contre 1.954.218 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.506 €, il s'établit à 196.884 € contre 24.204 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (7.474) €,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 15.246 € ;
- d'un impôt sur les sociétés de (50.889) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 224.952 € contre un bénéfice de 204.358 € au titre de l'exercice précédent.

La société Consort R&D a enregistré une baisse du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2019 de l'ordre de 19,19% due à une baisse des projets portés par cette entité de notre groupe.

La société Consort R&D a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1^{er} janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Il n'y a pas d'autre fait marquant au cours de l'année 2019.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose d'une succursale située à Puteaux, Nantes et Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort NT Group, société par actions simplifiée au capital de 16.541.826 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 195 040, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2019.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3.3 Indication sur l'évolution des cours et le marché de l'action

Au cours de l'exercice 2019, les cours de l'action Consort NT ont été les suivants :

- Au plus bas : 20,20 €
- Au plus haut : 20,20 €

3.4 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102 et L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2019, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a intégré un périmètre d'intégration fiscale élargi au 1er janvier 2019 (l'entité intégrante étant dorénavant la société Consort Group (840 798 136 RCS Paris)).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 48.246.465 € contre 52.652.925 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,37 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 52.284.474€ contre 56.568.396 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 180.247 € contre 137.983 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 76.202 € contre 64.604 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 48.698.145 € contre 52.594.124 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.586.329 € contre 3.974.272 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.948.634 €, il s'établit à 6.534.963€ contre 6.929.234 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (52.620) €,
- et d'un impôt sur les sociétés de 1.073.834 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un bénéfice de 5.408.509 € contre un bénéfice de 5.636.538 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse d'environ 4,05 %.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.860
Immobilisations corporelles nettes	651.585	818.209
Immobilisations financières	5.316.487	5.317.585
TOTAL	5.974.932	6.142.655

ACTIF CIRCULANT (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
Créances clients et comptes rattachés	10.583.386	13.457.862
Autres créances	19.798.886	12.392.208
Disponibilités	4.547.890	4.076.084
Charges constatées d'avance	2.489	50.762
TOTAL	34.932.651	29.976.916

ACTIF (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
TOTAL GENERAL	40.907.584	36.119.571

(b). Evolution du passif

	31.12.2019	31.12.2018
CAPITAUX PROPRES (en euros)	14.100.413	12.633.675
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

DETTES (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts et dettes financières diverses	33.381	33.381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18.724.099	19.300.580
Dettes fiscales et sociales	2.244.008	2.567.138
Autres dettes	5.805.683	1.584.797
TOTAL	26.807.171	23.485.896

PASSIF (en euros)	31.12.2019	31.12.2018
TOTAL GENERAL	40.907.584	36.119.571

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.408.509 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	5.408.509 €
- Report à nouveau.....	5.985.594 €

Soit un bénéfice distribuable de..... 11.394.103 €

- Affecté à hauteur de :	3.962.205 €
A titre de dividendes	
Soit 1,80 euros par action	
- Affecté pour le solde :	7.431.898 €
au compte « Report à nouveau »	
dont le solde serait porté à 7.431.898 €	

Total 11.394.103 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 10.138.208 €.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 6 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30% (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8% est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8% non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France. Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 €

ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande peut prendre la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-OB).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%. Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
Dividende par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	1,80 €	1,80 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	3.962.205 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin de constater qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été engagée au cours de l'exercice.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2019	2018
Chiffre d'affaires net	147.757 K€	149.470 K€
Résultat d'exploitation	8.003 K€	10.845 K€
Résultat financier	(3) K€	(4) K€
Résultat exceptionnel	(864) K€	(473) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	5.380 K€	8.093 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

<i>ACTIF CONSOLIDE</i>	2019	2018
Actif immobilisé	2.579 K€	2.844 K€
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	35.738 K€	36.972 K€
Autres créances et comptes de régularisation	24.270 K€	19.092 K€
Disponibilités	10.798 K€	9.885 K€
<i>PASSIF CONSOLIDE</i>	2019	2018
Capitaux propres (part du groupe)	29.603 K€	28.184 K€
Intérêts minoritaires	187 K€	164 K€
Provisions risques et charges	866 K€	642 K€
Fournisseurs	7.277 K€	8.289 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	35.542 K€	31.740 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

- de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées et conclues au titre des exercices précédents.

Nous vous précisons par ailleurs que des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, mais qu'elles n'ont pas pu être préalablement autorisées par le conseil d'administration ni ratifiées par une assemblée générale pour défaut de quorum.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier et les approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Votre commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (1°) du Code de commerce, nous vous présentons, en Annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (2°) du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 (2°) et conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 figure en Annexe du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (3°) du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (4°) du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 27 mai 2014, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président

du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat respectif de président directeur général et directeur général délégué.

Nous vous rappelons enfin que les mandats d'administrateur et de président directeur général de Monsieur Jason GUEZ et le mandat d'administrateur de Madame Sonia GUEZ arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Nous vous proposons de renouveler leurs mandats d'administrateur pour une nouvelle durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le conseil serait convoqué à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en vue de statuer sur le renouvellement du mandat de président directeur général de Monsieur Jason GUEZ et le mandat d'administrateur de Madame Sonia GUEZ.

8.6 Information concernant les commissaires aux comptes de la Société

Nous vous informons que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, titulaire, et de Monsieur Eric GUEDJ, suppléant, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

9. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'article L. 225-102-1 du Code de commerce dispose que :

« I. – Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le rapport de gestion prévu au deuxième alinéa de l'article L. 225-100, lorsque le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'Etat :

1° Pour toute société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;

2° Pour toute société dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

II. – Les sociétés mentionnées au I qui établissent des comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 sont tenues de publier une déclaration consolidée de performance extra-financière lorsque le total du bilan ou du chiffre d'affaires et le nombre de salariés de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation excèdent les seuils mentionnés au I. »

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons en Annexe les informations sociales, environnementales et sociétales listées à l'article R. 225-105, II, A.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière.

11. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 au président directeur général, au directeur général délégué et aux administrateurs.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration

ANNEXE**CONSORT NT****TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date d'arrêté	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980	1 760 980
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225	2 201 225
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	48 246 465	52 652 925	52 099 758	59 360 726	69 403 755
Résultat avant impôt, participation, dot amortissements et provisions	6 844 169	7 305 415	6 792 604	5 628 294	7 374 743
Impôts sur les bénéfices	1 073 834	1 258 702	1 120 994	1 060 761	1 107 148
Participation des salariés					
Dot Amortissements et provisions	361 825	400 175	467 652	368 497	463 390
Résultat net	5 408 509	5 636 538	5 203 958	4 199 036	5 804 205
Résultat distribué		3 962 205	3 962 205	3 962 205	5 943 307
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot amortissements, provisions	2,62	2,74	3,22	2,59	3,56
Résultat après impôt, participation dot amortissements et provisions	2,46	2,56	2,96	2,38	3,3
Dividende attribué	0	1,8	2,25	2,25	3,37
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1		1	1	1
Masse salariale	180 247	137 983	146 221	141 535	150 044
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	76 202	64 604	68 698	63 628	61 940

ANNEXE

CONSORT NT

LISTE DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 (2°) DU CODE DE COMMERCE

<u>Cocontractants</u>	<u>Objet</u>	<u>Date de conclusion</u>
CONSORT GROUP CONSORT NT HOLDING, CONSORT NT GROUP, CONSORT NT, CONSORT FRANCE, CONSORT R&D, CONSORT MAROC, CONSORT ITALIA, EQUILIBRE INGÉNIERIE, ALTEA-CONSEIL (FRANCE), CONSORT LUXEMBOURG SA (LUXEMBOURG), ALTEA CONSEIL (BELGIQUE), GROUPE ESTIA, ESTIA CONSEIL ET GROUPE ESTIA INC. (CANADA), CONSORT DEUTSCHLAND GMBH (ALLEMAGNE), CONSORT BELGIUM, CONSORT SWITZERLAND, POPPINS SAS, NEADZ, KEARA	Convention de trésorerie	Date de conclusion de la convention initiale : 4 novembre 2019 Un an renouvelable par tacite reconduction

ANNEXE

CONSORT NT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU SEIN DU GROUPE ET HORS GROUPE (ARTICLE L. 225-37-4 (1°) DU CODE DE COMMERCE) AU 31 DECEMBRE 2019

Monsieur Jason GUEZ:

- Gérant de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Président du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Holding (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort NT Group (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort France (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Consort R&D (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Poppins SAS (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société NEADZ (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société KEARA (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Groupe Estia (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Estia Conseil (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Equilibre Ingénierie (SAS),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), président de la société Consort Group (SAS), elle-même président de la société Altea Conseil (SAS),
- Représentant permanent de la société Equilibre Ingénierie, elle-même gérant de la société Altea Conseil (SPRL),
- Président de la société Consort Team (SAS),
- Président de la société Consort Management (SAS),
- Président directeur général et administrateur de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société SCI Fuguez (société civile immobilière),
- Représentant légal de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société K@eve (SAS),

- Gérant de la société K-Rimone (SARL), elle-même président de la société Stories Business Center (SAS),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Gérant de la société Altea Conseil (SPRL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Estia Inc,
- Administrateur président de la société Consort Switzerland (SA),
- Directeur général de la société Consort Italia,

Monsieur Elie Cohen :

- Directeur général de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Membre du comité stratégique de la société K-Rimone (SARL),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Directeur général délégué de la société Consort NT (SA),
- Co-gérant de la société Consort Maroc (SARL),
- Administrateur de la société Consort Belgium (SA),
- Administrateur de la société Consort Luxembourg
- Administrateur de la société Estia Inc.

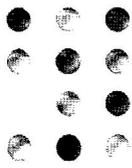
Madame Sonia Guez :

- Membre du comité de surveillance de la société Consort Group (SAS),
- Administrateur de la société Consort NT (SA),
- Gérante de la société Opening (société civile),
- Gérante de la société See You Soon (SARL).

ANNEXE

CONSORT NT

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

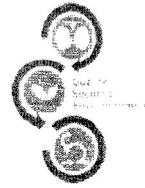


Consort^{NT}
People for Innovation

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE 2019







ENGAGEMENTS RSE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Message du Président	4
Message du Directeur Général	5

GOVERNANCE

Développement Durable, quelle définition pour Consort Group ?	6
Engagements de la Direction	7
Système de Management Intégré	8
Global Compact	13

POLITIQUE SOCIALE

Santé et Bien-être au travail	17
Sécurité au travail	20
Accompagnement & Employabilité	22

POLITIQUE SOCIETALE

Consort Group et le capital humain	28
Protection des données	33
Lutte contre la corruption	34
Achats responsables	35

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Gestion des déchets	40
Aménagement des locaux & Environnement de travail	43

CONCLUSION

Notation EcoVadis	48
-------------------	----

ANNEXES

Données détaillées	51
--------------------	----

CONSORT GROUP

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Jason Guez



L'histoire de Consort Group, comme celle de chacune de nos filiales, est d'abord une histoire de femmes et d'hommes, d'un quotidien d'engagements et de services dont bénéficient nos clients.

Ces histoires, nos valeurs d'Engagement, d'Ethique et de Proximité sont au cœur de la façon dont je souhaite voir grandir le Groupe.

Consort Group est et doit rester une entreprise :

- Respectueuse des femmes et des hommes qu'elle emploie,
- Respectueuse de ses clients,
- Respectueuse des lois qui encadrent ses activités
- Respectueuse de son environnement et de la société.

Je suis profondément convaincu que le développement de nos activités économiques et l'amélioration continue de nos opérations se doivent d'accompagner ceux de notre excellence sociale, sociétale et environnementale.

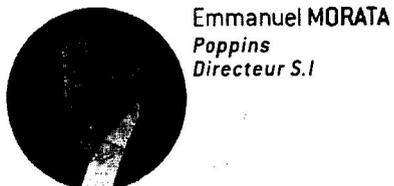
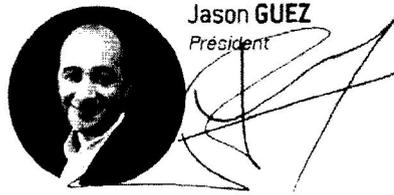
Chacune de nos publications dans le cadre de notre adhésion en 2004 au Pacte de l'ONU porte le témoignage de cette volonté de progrès.

JASON GUEZ
Président

DÉMARCHE QUALITÉ ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

LES DIRECTEURS S'ENGAGENT PERSONNELLEMENT :

- A faire appliquer dans leur division et service, les politiques déclinées dans le SMI
- A assurer la disponibilité des ressources - sous leur responsabilité - nécessaires
- A respecter et faire respecter les exigences environnementales et sécuritaires
- A faire adhérer par une communication positive de la démarche, l'ensemble de leurs collaborateurs, aux dispositions prises dans le cadre du SMI



GOVERNANCE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

Depuis 2016, Consort Group a fait le choix d'inscrire la gouvernance de ses engagements RSE, en cohérence avec la stratégie du Groupe dans le cadre de son Système de Management Intégré (SMI) via une approche par les risques. Le SMI accompagne le développement du Groupe autour d'une vision unique et d'une ambition :

“

VISION

Inscrire Consort Group de façon durable, dans le peloton de tête des ESN connues et reconnues pour :

- Notre valeur ajoutée dans l'accompagnement de la révolution digitale de nos clients.
- Notre agilité et notre proximité au travers du crédo d'industriel du sur-mesure.

AMBITION

- Assoir le "bien-être" au travail.
- Renforcer notre engagement : éthique, environnemental et en faveur des personnes adaptées.
- Augmenter l'attractivité.
- Garantir la possibilité d'évoluer.
- Renforcer notre intelligence collective.
- Atteindre 200 M€ en 2022.
- Garantir une rentabilité entre 9 et 10% du C.A.
- Employer 2 700 Consultants experts.
- Développer notre présence internationale.



Le SMI inscrit les orientations et actions de ses politiques RSE autour des ambitions des pôles stratégiques du Groupe.

CLIENTS & MARCHÉ

- Innovation par les usages et les modèles
- Création de valeur par les compétences professionnelles et savoir-faire
- Adaptabilité et Attention
- Rigueur de gestion
- Responsabilité face aux engagements
- Equipes de Femmes et d'Hommes engagés, agiles, curieux et rompus aux changements

COLLABORATEURS & CANDIDATS

- Création de valeur partagée pour nos collaborateurs, nos clients et notre entreprise
- Equilibre entre ambitions économiques et employabilité
- Proactivité dans la gestion des évolutions et des filières
- Cadre de travail favorisant l'esprit d'équipe, le « bien-être » et le travail collaboratif
- Participation dans les succès

ORGANISATION & PROCESSUS

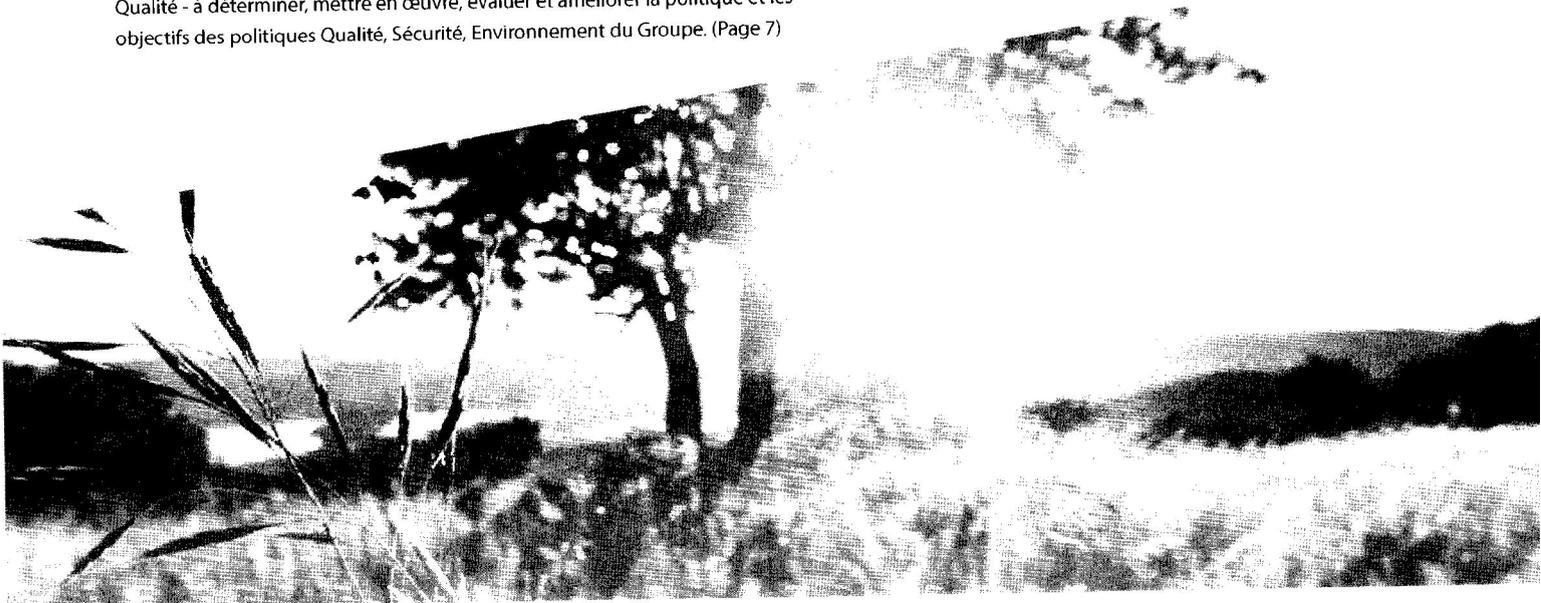
- Agilité et Autonomie de nos organisations et collaborateurs
- Responsabilisation et Engagement de chacun, articulés, concentrés et mobilisés autour des services rendus à nos clients
- Mutualisation suffisante et nécessaire à l'amélioration de la compétitivité
- Qualité du service rendu
- Optimisation des moyens
- Renouvellement de nos contrats structurants
- Positionnement d'industriel du sur mesure

ACTIONNAIRES & ÉCOSYSTÈMES

- Croissance organique
- Accélération du plan de développement par croissance externe
- Responsabilité et engagement dans la performance financière
- Indépendance financière
- Stabilité de gouvernance et de structure capitalistique

La Direction Qualité, Sécurité et Environnement est chargée par la Direction Générale de piloter, déployer et vérifier l'application des décisions prises, l'efficacité de l'organisation mise en place et de rendre compte périodiquement des résultats des mises en œuvre.

L'ensemble des Directions du Groupe et tout particulièrement celle de Consort France se sont engagées - au travers de la signature d'une charte Démarche Qualité - à déterminer, mettre en œuvre, évaluer et améliorer la politique et les objectifs des politiques Qualité, Sécurité, Environnement du Groupe. (Page 7)



COMITÉ ÉTHIQUE

Afin de compléter les composantes de la gouvernance par des instances plus opérationnelles et en lien plus direct avec les différentes organisations, Consort Group a mis en place, notamment au sein de la principale filiale Consort France, un Comité Éthique. Ce comité, en charge de la proposition et du suivi d'actions à déployer, en complément des actions de chaque Direction, se réunit annuellement et reporte de façon directe à la Direction Générale du Groupe ses recommandations.

Il est composé de membres de l'organisation, variés tant au niveau du statut hiérarchique que des métiers.

CONSTRUIRE AVEC L'ENSEMBLE DE NOS PARTIES PRENANTES UNE SOCIÉTÉ DURABLEMENT RESPONSABLE

La Direction Générale de Consort Group s'engage vis-à-vis de ses parties intéressées à la mise en place d'outils de compréhension de leurs attentes et de suivi réguliers de leur satisfaction.

OUTILS DE COMPREHENSION ET SUIVI DE SATISFACTION

SALARIÉS

- Baromètre mensuel
- Suivi de mission trimestriel
- Entretien annuel sur base du volontariat

CLIENTS

- Suivi de mission trimestriel
- Audit qualité

INVESTISSEURS

- Suivi régulier en conseil de surveillance
- LMBO avec suivi des résultats notamment financiers de l'entreprise
- Notations (ECOVADIS / ACESIA / ELLISPHERE) et audits externes (AFNOR)

POUVOIRS PUBLICS

- Structure d'audit interne (<> 15 auditeurs internes)
- Suivi de la création d'emplois
- Code de conduite (Loi Sapin II)
- RGPD

Les valeurs de Consort Group d'engagement, d'éthique et de proximité se retrouvent plus largement dans une recherche de dialogue et transparence envers l'ensemble des parties prenantes qui intègre pour nous également :

- Partenaires,
- Organisations professionnelles,
- Environnements,
- Associations et ONG,
- Universités & Centres de recherche.

LE COMITÉ ÉTHIQUE DE CONSORT FRANCE



BORIS
HUGUET



FABIENNE
THÉVENOT



ANGÉLIQUE
MAISONNEUVE



CLARA
FRANÇOIS



JEAN-PHILIPPE
MOREL



MARIE
CALMEIRO



PASCALE
DEPRÉE-COUVREUR



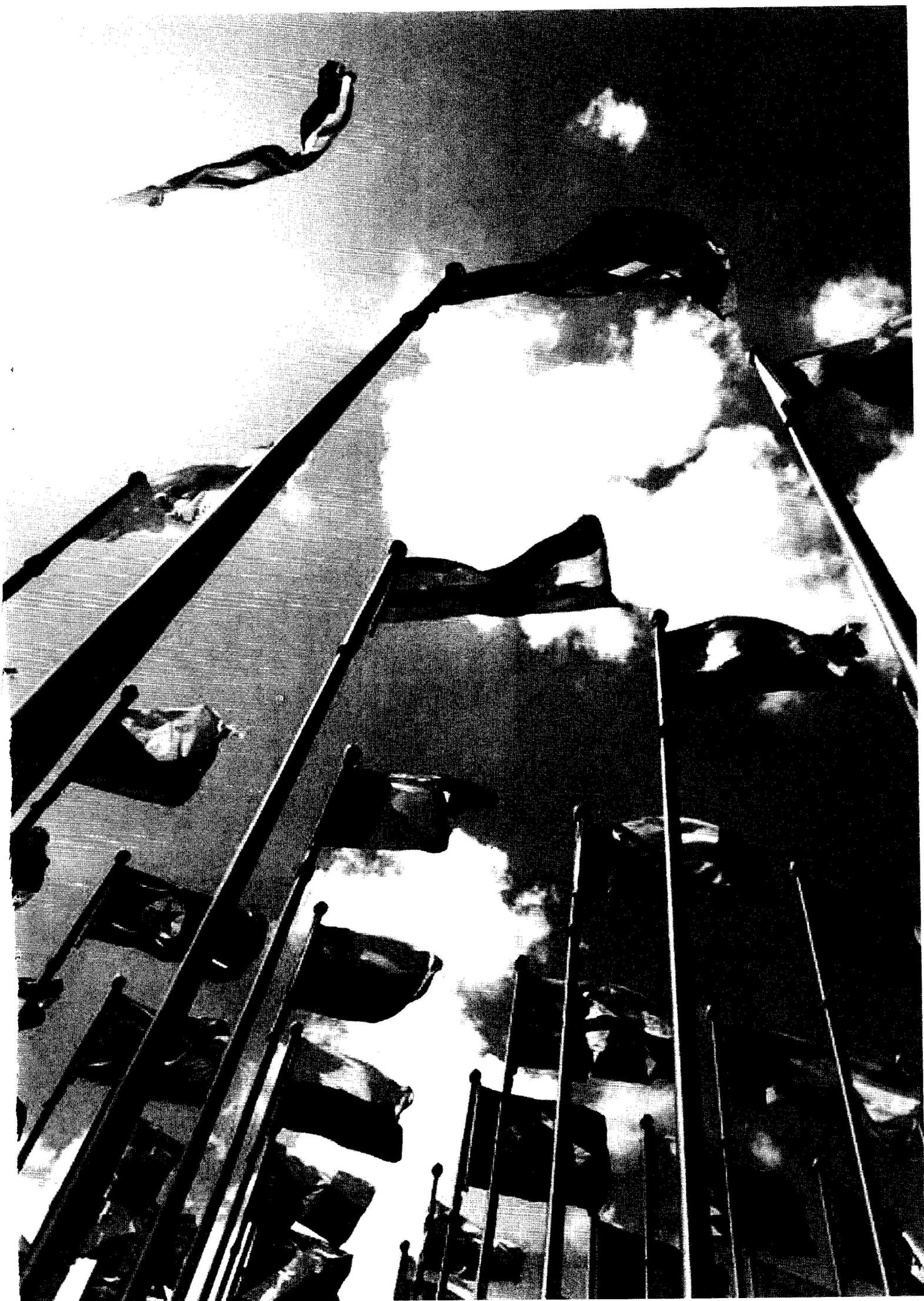
NATHALIE
CHOVÉ-LEGRÉ



ESTELLE
DAPOIGNY



ELIZABETH
FONTANT-SMYCZ



GLOBAL COMPACT

Depuis 2004, sous l'impulsion de son Président Jason GUEZ, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Il tient à souligner que son adhésion est une démarche à long terme. Celle-ci se traduit par des actes constituant notre Communication de Progrès. En adhérant au Pacte Mondial, Consort Group s'engage à promouvoir les dix principes définis par l'ONU auprès de ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires :



DROITS DE L'HOMME

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence.
- 2 Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violation des droits de l'homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

ENVIRONNEMENT

- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.





POLITIQUE SOCIALE



POLITIQUE SOCIALE ORIENTATIONS

Les métiers de Consort Group sont avant tout des métiers de service, plaçant les femmes et les hommes qui les exercent en contact quotidien avec ceux qui font la force des organisations de nos clients.

Pour garantir notre juste place dans la société économique actuelle et contribuer à notre développement durable, le Groupe se doit d'abord et avant tout de permettre à chacun de bénéficier d'un environnement de travail adapté, de l'accompagner dans son développement, de lui permettre de trouver une place durable dans la société.

Pour ce faire, le Groupe met l'accent sur :

- L'animation d'un environnement de travail assurant bien-être et santé,
- Un regard attentif aux conditions de sécurité au travail,
- Le développement de ses salariés et de leur employabilité au travers d'un accompagnement adapté.

“

"Améliorer l'employabilité de nos salariés tout en contribuant à leur juste bien-être au travail."

ELIE COHEN,
DIRECTEUR GÉNÉRAL



POLITIQUE SOCIALE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le Groupe a conduit, auprès de l'ensemble des collaborateurs, deux campagnes d'opinion :

Enquête « NEXT » (enquête d'engagement) ,

Enquête « Bien-être au travail et RPS ».

Ces deux enquêtes ont été effectuées par deux cabinets extérieurs (AON Hewitt pour la dimension « Engagement », DPMC pour la dimension « Bien-être au travail et RPS »).

Elles ont mis en avant les forces du Groupe en matière de gestion des équilibres « Vie Privée / Vie Professionnelle », ainsi que de gestion de la diversité.

MANAGEMENT

Une des difficultés propres à l'univers des ESN est le manque de proximité physique de nombre de managers avec leurs collaborateurs (pour Consort Group, seuls 30% de nos ressources travaillent sur site Consort Group)

Le maintien d'une certaine proximité pour Consort Group se joue sur plusieurs plans :

- Mise en place de communautés techniques permettant de faciliter les interfaces entre collaborateurs, l'entraide et réduire le sentiment d'isolement,
- Mise en place de Practice Leaders, animateurs de ces communautés et interfaces accompagnant le développement Technique et Carrière de chaque ressource,
- Objectifs d'interfaces physiques régulières (petits déjeuners / déjeuners) pour nos managers,
- Mise en place d'expérimentations en matière managériale sur des principes participatifs, ceci afin de répondre aux besoins des nouvelles générations Y et Z : mise en place de gaming :
 - Au sein des centres de service,
 - Pour la communauté de datascientists, (BATTLE, du côté de notre filiale ESTIA, basé sur le principe des Hackatons).

L'ambition du groupe : Permettre à chacun et chacune, ainsi qu'à chaque génération de trouver sa place au sein de nos organisations.

“

"BATTLE est une animation reconnue chez nos clients dont certains nous sollicitent pour une mise en place en interne pour leurs équipes."

**NATHALIE COSTA,
DIRECTRICE DÉVELOPPEMENT,
GROUPE ESTIA**

COMMUNICATION

Conscient de l'important de la communication de proximité, Consort Group met également l'accent sur des rencontres régulières de l'encadrement avec les collaborateurs sous forme de déjeuners, afterworks, réunions/conférences par domaine d'expertise, conférences managériales...

Dans le cadre de la gestion de la crise COVID 19 qui a accentué cette « distance » et rendu tout contact difficile à mettre en œuvre, l'ensemble des managers ont été maintenus en activité de façon partielle (30% à minima), pour certains minimume, afin de prendre le temps d'un contact hebdomadaire individualisé avec l'ensemble de leurs équipes.

Compte tenu de l'éloignement géographique de nos salariés travaillant chez nos clients, les médias de communication du groupe sont essentiellement virtuels.

Une Newsletter Groupe (format virtuel) est publiée tous les 2 mois et communiquée à l'ensemble des salariés par différents médias (mail, sites RH et administratif, réseau social d'entreprise). Elle leur apporte des nouvelles importantes liées à l'actualité institutionnelle ou RH, un aperçu des nouveaux projets les plus intéressants du groupe ainsi qu'une dimension plus ludique (partage sur les derniers événements internes d'animation, sportifs ou autres).

Afin de faciliter la communication transversale et de contribuer au développement d'une société d'entraide et de coopération, le groupe met également à disposition de ses salariés un réseau social d'entreprise, facilitant informations, échanges et partages dans un système ouvert. Celui-ci est complété par d'autres outils de la suite Microsoft tels que Skype permettant une communication instantanée texte ou image et facilitant les communications à distance.

GESTION DU STRESS

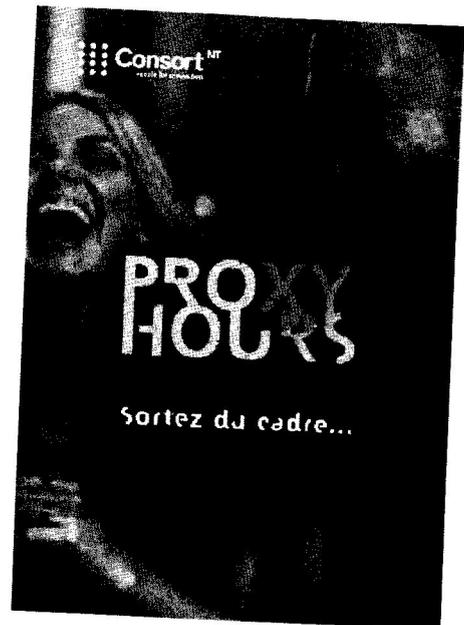
La Direction du Groupe est convaincue de l'importance d'une gestion ciblée de plan de prévention et de lutte contre les risques psychosociaux ainsi que des sources de stress au travail. Elle a donc décidé de mettre en place un Point Stress, s'appuyant sur un outil de diagnostic externalisé et disponible 24/24 7/7 quel que soit le terminal utilisé.

L'ensemble du dispositif est sous-traité à la société DPMC qui garantit à toute personne qui désirerait être accompagnée, une totale confidentialité. Suite au questionnaire de diagnostic accessible sur le site de DPMC, et selon le résultat, un conseiller peut être proposé au collaborateur.

Ce dispositif est complété par un autre dispositif, interne au Groupe, sous forme de baromètre mensuel d'expression. L'insatisfaction de chaque collaborateur choisissant de s'exprimer remonte aux équipes Ressources Humaines, facilitant l'identification des personnes ou des organisations à risques.

Dans le cadre de la gestion de crise COVID, et en complément des appels téléphoniques entre manager et collaborateur ou Responsable des Ressources Humaines et salarié, le dispositif « Barometre » a été mis en œuvre de façon mensuelle et non bimestrielle. Il a permis de créer un canal de remontée de ressenti et de suggestions d'actions à mettre en place.

AFFICHE AFTERWORKS



UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL FLEXIBLE ET COLLABORATIF

Grâce à la virtualisation des postes de travail au sein d'un cloud privé (office 365), les collaborateurs peuvent consulter en direct, où qu'ils soient, les informations nécessaires à l'exercice de leur fonction, en se connectant aisément au système central via le flexible workspace :

- Autonomie et souplesse dans l'organisation du travail,
- Possibilité de connexion à tout moment et de n'importe où
- Sécurisation des données,
- Meilleure gestion du temps et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cette organisation matérielle permet aujourd'hui des tests de télétravail notamment dans des environnements qui ne paraissaient pas s'y prêter tels que des environnements d'infogérance. Ils permettent d'ouvrir des perspectives d'une gestion adaptée des contraintes individuelles et des environnements clients particuliers tout en favorisant un juste bien-être de nos salariés.

Dans le cadre de la gestion de crise COVID, ces essais ont permis un passage large en télétravail soit dans le cadre des contraintes fixées par nos clients soit selon les cadres de travail Consort Group. 95% de nos centres de service sont ainsi passés en télétravail en moins de 48H. 84% de nos salariés ont pu continuer leurs activités, dont plus de 90% sous forme de télétravail.

En outre, Consort Group aménage sur ses sites des espaces de repos conçus spécifiquement pour améliorer le bien-être de ses employés : mobilier moderne et confortable, jeux et distributeurs sont présents.

ANIMATION ET CADRE DE VIE

Le bien-être de nos collaborateurs passe aussi par de petites attentions de proximité propres à développer la détente et la convivialité. Un budget spécifique est alloué par la Direction Générale à des événements conviviaux tels que afterworks (tous les 3 mois), soirées d'agence (annuelle), soirée annuelle organisée par entité ou au niveau Groupe, comme de petites attentions matérielles (brins de muguet, chocolat...). Consort Group consacre également un budget significatif à des propositions « bien-être » telles que massage, manucure... Ce budget est confié au CSE qui en assure la gestion et coordonne la mise en place des animations.

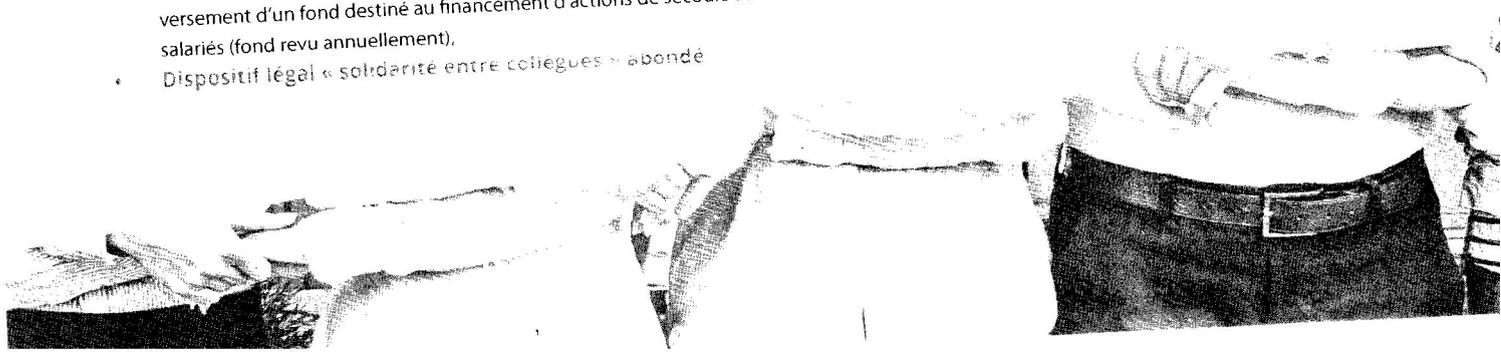
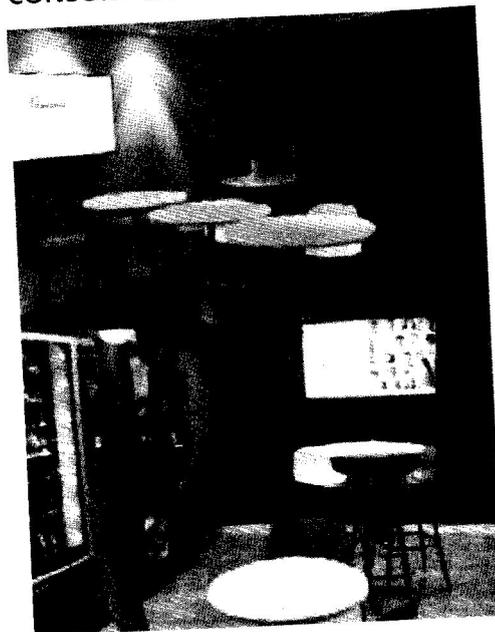
ENVIRONNEMENT SOCIAL SOLIDAIRE

Le bien-être au travail passe aussi par des conditions globales de vie acceptables. Sensible à la situation particulièrement difficile de certains de ses salariés, la Direction Générale du Groupe porte une attention particulière au développement d'actions solidaires à l'interne du Groupe.

2 dispositifs marquent cette attention :

- Une Caisse Sociale gérée par le CSE Consort France, nantie par le versement d'un fond destiné au financement d'actions de secours aux salariés (fond revu annuellement),
- Dispositif légal « solidarité entre collègues » abondé

EXEMPLES DE LOCAUX CONSORT GROUP



POLITIQUE SOCIALE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FORMATION À LA SÉCURITÉ

Avec des métiers de prestations intellectuelles, les enjeux de Santé et Sécurité au travail pour les collaborateurs de Consort Group se centrent pour la plupart sur des enjeux liés aux déplacements lors de prestations, risques liés aux manipulations de câblages dans des environnements à risque électrique ainsi que les risques liés à la gestion et vie dans nos bâtiments et centres de service.

Malgré le peu d'accidents et maladies du travail au sein du Groupe, celui-ci s'attache à mettre en place toutes les formations et sensibilisations indispensables au maintien d'un niveau au moins aussi faible que le taux actuel :

- Formations électriques (HOB0, M0-M1),
- Formations incendie, utilisation des extincteurs et guide file/serre-file,
- Formations secouristes.

Une campagne spécifique sera mise en place entre fin 2019 et 2020 sur ce sujet, avec pour objectif la présence dans les environnements Consort Group d'au moins 1 secouriste (1 pour 20 à 50 personnes selon les environnements en cible) par lieu de travail d'équipe Consort.

Les règles concernant la santé et la sécurité des collaborateurs sont déclinées dans les centres de services via une démarche structurée de gestion des risques et l'enregistrement au sein du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER), contexte par contexte et par unité de travail (UT).

A noter que pour chaque site un Plan d'Assurance Sécurité (PAS) est régulièrement revu et mis à jour.

De plus, depuis plus de 10 ans, Consort Group a construit une relation de confiance avec un prestataire de services (Bureau de contrôle) : en dehors d'effectuer les audits légaux et réglementaires, celui-ci intervient sur l'ensemble des sites pour sensibiliser les responsables d'établissement aux risques liés à la santé et la sécurité.

EFFECTIFS FORMÉS À LA SÉCURITÉ PHYSIQUE EN 2019

Sécurité Incendie

SST

Total

37

36

73

ACCIDENTS DU TRAVAIL

2017

2018

2019

Nb d'accidents
avec arrêt de
travail

28

34

25

Tx de fréquence
d'accidents du
travail

8.34

9.49

6.91

MALADIES DU TRAVAIL

2017

2018

2019

0

0

0

POLITIQUE SOCIALE ACCOMPAGNEMENT ET EMPLOYABILITÉ

En 2019, la Direction Générale de Consort Group a fait le choix de faire évoluer de façon profonde l'approche d'accompagnement de ses salariés. Au travers d'un système d'information unique (éditeur CORNERSTONE), chaque employé bénéficie dorénavant d'un ensemble d'outils favorisant une gestion personnelle, individualisée et responsable de sa propre employabilité :

- Une offre de formation enrichie,
- Un environnement e-formation dédié et simplement accessible,
- Un outil personnel de gestion de carrière.

OFFRE DE FORMATION ENRICHIE

Les plans de formation de Consort France, comme ceux de ses sociétés soeurs, sont établis dans un souci constant de renforcer les compétences des salariés, et de construire pour et avec eux des perspectives d'évolution développant leur employabilité.

Ils s'appuient sur :

- Des entretiens annuels et les souhaits d'évolution formulés par nos salariés sur leur portail RH,
- Des impératifs de mission permettant de placer nos salariés en situation de réussite,
- Les retours sur la qualité des prestations, émis par les clients,
- Une démarche de gestion des compétences et gestion des évolutions tant fonctionnelles que techniques, notamment grâce à la GPEC.

Les offres du marché sont complétées par des formations internes animées par des collaborateurs certifiés et accrédités sur des thématiques Tests, Devops et ITIL.

L'ensemble de ces offres (plus de 2 300 jours réalisés en 2018) est dorénavant proposé au travers de l'outil CORNERSTONE dans le cadre d'un catalogue ouvert à tous. Un processus de demande est accessible à tous au travers de l'outil. Il est complété par un processus d'approbation permettant de gérer l'adéquation de la demande avec le profil, la mission et les objectifs de développement de chacun.

“

"NT.ONE est une clé digitalisée au service de notre ambition : Renforcer la place de nos salariés au cœur de l'entreprise pour faire du groupe et de ses filiales, des entreprises toujours plus respectueuses de ses collaborateurs."

**ANGÉLIQUE MAISONNEUVE,
DIRECTRICE DES RESSOURCES
HUMAINES DE CONSORT GROUP**



Cette offre est enrichie d'un catalogue large de formation en e-learning disponible 24/24 et 7/7 en libre service, sous forme de livres, vidéos et cours dont certains pouvant conduire à des certifications telles que SQL, Oracle, Azure....

Dans le cadre de la gestion de crise COVID, ce catalogue est bien sûr resté à disposition de nos salariés.

CATALOGUE D'ÉVÈNEMENTS DE FORMATION EN PRÉSENTIEL	CATALOGUE COMPLÉMENTAIRE E-LEARNING
<p>Une offre complète de plus 1 200 propositions en présentiel</p> <ul style="list-style-type: none">• Technologies du numérique, autour de nos cœurs de métiers,• Management,• Compétences métiers,• Langues,• Réglementaire. <p>Soumis à validation managériale</p>	<p>Plus de 1200 cours en ligne directement accessibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Technologies du numérique (ENI)• Compétences managériales,• Gestion de projet,• Gestion du stress,• Développement personnel,• Relation client (négociation...) <p>En libre accès</p>

OUTIL DE GESTION DE CARRIÈRE

Au travers de l'outil CORNERSTONE, un module d'Auto-Evaluation des Compétences est à la main de chaque salarié. Il lui permet de disposer d'une grille d'évaluation de ses propres compétences ainsi que d'évaluer ses propres besoins de formation et d'évolution.

En complétant son « CV » en ligne dans l'outil CORNERSTONE, chacun peut donner à son encadrement et aux équipes de la DRH une vue globale partagée de ses compétences : mise en avant des compétences aujourd'hui en application dans le cadre de ses engagements, mais aussi de toutes les autres dimensions de son profil, que l'employé souhaiterait voir influencer sa carrière.

L'outil met enfin en valeur l'ensemble des profils de l'organisation au travers de son « Centre de carrières » permettant à chacun de valider ses propres compétences au regard des compétences des profils envisagés en évolution et de pouvoir ainsi donner une orientation claire à ses missions et formations.

L'outil offre ainsi un moyen transparent de partage et gestion des souhaits de carrière. De plus il permet également une mise en contact grâce aux recherches par mot clé.

MOBILITÉ

Consort Group intègre à son dispositif d'affectation de ressources des règles fortes mettant l'accent sur une priorité donnée à la mobilité interne et au développement des salariés en poste. Ce dispositif est favorisé par la mise en place de ressources dédiées au sein des divisions opérationnelles, en charge de l'optimisation de l'équilibre entre besoins opérationnels et développement individuel. (Ressources Manager)

ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE DE FONCTION

Consort Group accompagne ses salariés dans leur prise de poste en mettant en place des processus d'intégration, des évaluations de compétences adaptées (CCC) ainsi que des outils pédagogiques et des référentiels de connaissances dédiés. Ces approches s'appuient notamment sur l'outil Knowesia pour les environnements d'infogérance (soit un peu moins de 50% de nos effectifs concernés).



% DE LA MASSE SALARIALE CONSACRÉ À LA FORMATION

2017	2018	2019
2.69	3.02	3.04

NB DE POSTES POURVUS EN PROMOTION INTERNE

2017	2018	2019
62	60	62

